

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3206**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 14, rue Garibaldi et appartenant à la SA Derichebourg

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3206**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 14, rue Garibaldi et appartenant à la SA Derichebourg**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation du boulevard urbain est (BUE) entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain appartenant à la SA Derichebourg.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, situées 14, rue Garibaldi à Vaulx en Velin, représentant une superficie totale de 19 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 158 et 165 de la section BL.

Aux termes du compromis, la SA Derichebourg céderait lesdits terrains au prix de 150 € le mètre carré, admis par France domaine, soit pour 19 mètres carrés au prix de 2 850 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 4 février 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 150 € le mètre carré, soit pour 19 mètres carrés, un montant de 2 850 €, de 2 parcelles de terrain nu à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 158 et 165 de la section BL, situées 14, rue Garibaldi à Vaulx en Velin et appartenant à la SA Derichebourg et nécessaires à la réalisation du boulevard urbain est (BUE).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0344, le 23 mai 2011 pour la somme de 18 715 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2012 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP09O0344, à hauteur de 2 850 € TTC pour l'acquisition, 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 500 € au titre des frais estimés de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.